

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DVD 193-1 Garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées (8^{ème}) - Avenant n°1 au contrat d'affermage.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu le contrat d'affermage du 24 décembre 2010 pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n° 1 qui a pour objet de proroger de deux mois l'affermage de la partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 1^{er} décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement, l'avenant n°1 au contrat d'affermage du 24 décembre 2010 qui a pour objet de proroger de deux mois l'affermage de la partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs Élysées (8^{ème}). Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 75, article 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO